

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	5
VOTANTS	7

**DATE DE LA
CONVOCAION**

07/10/2025

OBJET

Aides vacances.

Acte reçu en préfecture le

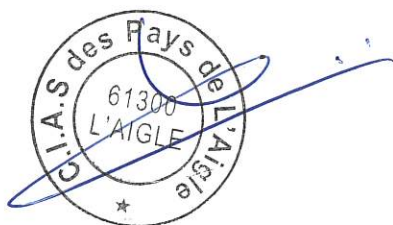
24 octobre 2025

Publié en ligne le

24 octobre 2025

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Séance du 10 octobre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix octobre à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept octobre, se sont réunis pour un Conseil d'Administration extraordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE. Un Conseil d'Administration ordinaire a eu lieu le six octobre à dix-huit heures et trente minutes, faute de quorum, la séance a été levée.

Etaient présents : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO.

Pouvoirs : Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sophie THERY donne pouvoir à Elisabeth JOSSET

Absents excusés : Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY

Absents : Alain BOUVIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Liliane HUBERT, Abdellah LHESSANI, Christophe PAPILLON, Nadine PICHON, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que des aides vacances ont été accordées par la Commission Restreinte, depuis le 16 juin 2025, pour un montant global de 108€, soit une demande au total, uniquement sur des aides vacances.

NOM DES ENFANTS	VILLE	LIEU DE SEJOUR	MONTANT SEJOUR	ACCORDEE
Famille 1 enfant	Rai	Tailleville « sensations fortes »	108€	ACCORD 108€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.